

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Secrétariat général

Décision du 24 février 2009 relative à la composition de l'Observatoire de la diversité et de la parité du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

NOR : *INTA0930025S*

La préfète, secrétaire générale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu la lettre de mission de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en date du 22 décembre 2006 ;

Vu la décision du 16 juillet 2008 relative à la composition de l'Observatoire de la diversité et de la parité du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 16 juillet 2008 fixant la composition de l'Observatoire de la diversité et de la parité est modifié comme suit :

4° – En qualité de représentants de la société civile

Ajouter : Mme Colonges (Audrey), présidente de l'Association des stagiaires du ministère de l'intérieur.

5° – En qualité d'experts

Retrancher : M. Monzani (Pierre), directeur de l'Institut des hautes études de sécurité.

Article 2

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

La secrétaire générale,

B. MALGORN